



CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ouagadougou, le 02 AVR 2021

Numéro: 2021- 002 /CSC/SG/DRH

**APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE TROIS (03)  
REPRESENTANTS PROVINCIAUX DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA  
COMMUNICATION**

Le Conseil supérieur de la communication (CSC), autorité administrative indépendante chargée de la régulation de la communication au public, lance un appel à candidature pour le recrutement de trois (03) Représentants provinciaux, conformément au tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Régions	Provinces	Chefs-lieux	Nombre
1	Plateau Central	Oubritenga	Ziniaré	01
2	Sahel	Séno	Dori	01
3	Centre-Sud	Zoundwéogo	Manga	01
<b>Total</b>				<b>03</b>

Par cette opération, l'institution vise le renforcement de sa stratégie de contrôle du contenu des médias, dans les trois (03) Régions ci-dessus citées.

### 1. DESCRIPTION DES TACHES

Le (la) Représentant (e) Provincial (e), en collaboration avec la Délégation régionale dont relève sa province ou à défaut le Secrétariat général, aura pour missions de :

- enregistrer et traiter les informations diffusées par les médias de son ressort territorial ;
- constater et analyser les manquements à la législation et à la réglementation par les médias aussi bien en période ordinaire qu'en période électorale ;
- constater et analyser les manquements aux principes de pluralisme et d'équilibre de l'information et faire des propositions de solutions ;
- saisir, sans délais, le Délégué régional et à défaut le Secrétaire général de tout manquement aux textes en vigueur nécessitant une intervention du CSC ;

- élaborer un rapport mensuel de contrôle des programmes et du contenu des médias de son ressort territorial ;
- assurer une bonne visibilité du CSC dans son ressort territorial ;
- assurer le relais entre les médias de son ressort territorial et l'instance de régulation ;
- accomplir toute tâche connexe aux missions qui lui seraient confiées.

## **2. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Le (la) candidat(e) à cette position doit :

- être de nationalité burkinabè ;
- être âgé de 45 ans au moins au 31/12/2020 ;
- avoir le niveau de la classe de terminale ;
- justifier d'une expérience professionnelle dans les domaines suivants : juridique, social ou de la communication, soit dans un autre domaine utile à l'exercice de la fonction ;
- avoir une bonne maîtrise des outils de communication et de diffusion de l'information ;
- être de bonne moralité et jouir des droits civiques ;
- avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français et faire preuve d'une connaissance suffisante des langues nationales parlées dans le ressort territorial postulé ;
- disposer des qualités et aptitudes suivantes : capacité d'analyse, sens des initiatives et des relations interpersonnelles, dynamisme, confidentialité ;
- résider dans la localité postulée.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la Fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce recrutement.

## **3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs signée du candidat, précisant la province postulée, adressée à Monsieur le Président du CSC ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une lettre de motivation datée et signée ;
- l'attestation de niveau de la classe de terminale ;
- les copies des certificats de travail ;

- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de visite et de contre-visite.

#### 4. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se fera sur sélection de dossiers.

#### 5. CONDITIONS D'EMBAUCHE

Les candidats retenus seront liés au CSC par un contrat de mandat d'une durée d'un (01) an renouvelable.

#### 6. DATE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent faire parvenir leurs dossiers à la Direction des ressources humaines du Conseil supérieur de la communication sise au 290, Avenue du 11 décembre, 01 BP 6618 Ouagadougou 01, Téléphone : (00226) 25-30-11-24, **du lundi 12 au vendredi 23 avril 2021 de 8 heures à 16 heures.**

Le Président du Conseil supérieur  
de la communication (CSC)



**Me Soahanla Mathias TANKOANO**  
*Commandeur de l'Ordre de l'Étalon*